

**COMMUNE DE MARLY**

**Secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2012 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : M. Benjamin PAPAUX, président

**PRESENCES** : Conseil général : 45  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : Mme Aude SALLIN (PDC), MM. Denis CARREL (PS), Sergio MANTELLI (PLR), Edgar SCHORDERET (PDC), Jean-Marc DROUX (PDC).

**SECRETARE** : Mme Isabelle HEMMER avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2012
2. Projet de communalisation de la crèche Les Poucetofs, préavis (message 04-12)
3. Développement de la zone d'activités Winckler – crédit d'investissement pour la participation au concours European 12 (budget 2013) (message 05-12)
4. Elections :
  - d'un membre de la Commission des naturalisations
  - d'un membre de la Commission financière
  - d'un scrutateur suppléant
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Benjamin PAPAUX, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Intervention du**  
Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les **Président**  
Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et  
Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants  
de la presse.

Le Président annonce que des copies des documents traités ce soir sont à  
la disposition du public à l'entrée de la salle. Il excuse l'absence des  
personnes citées en titre.

Il souhaite la bienvenue à Mme Deborah ARNAUD (MV), remplaçante de M.  
Markus RAETZO, démissionnaire, à M. Philippe FROIDEVAUX (PS),  
remplaçant de Mme Catherine RIEDO, démissionnaire, ainsi qu'à M.  
Frédéric TSCHANNEN (MV), remplaçant de M. Bruno HÄLLER,  
démissionnaire. Il informe que ces personnes ont été assermentées par le  
Préfet et qu'elles peuvent donc siéger valablement

En outre, il rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon  
l'article 22 du Règlement du Conseil général. Il relève également que le  
quorum de 26 est atteint ; le Conseil général peut donc siéger valablement.  
Il précise encore que les débats du Conseil général sont enregistrés selon  
l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Il annonce également qu'en l'absence du scrutateur du PDC, et de sa  
suppléante, c'est M. Jacques DEGLISE qui le remplacera.

**Aucune modification n'étant demandée, le Président passe au vote de  
l'ordre du jour qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition.**

**Modification de  
l'ordre du jour  
Décision**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2012**

**Intervention du  
Président**

Le Président demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 30  
mai 2012 appelle des remarques.

M. Bertrand SPÄTH (PVL) fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans la  
liste des excusés, puisque M. Amari MONCEF est membre du parti Vert-  
Libéral et non de Marly-Voix.

**Intervention de  
M. SPÄTH**

**Le Président passe au vote et le procès-verbal du 30 mai 2012 est  
approuvé à la majorité évidente, sans opposition, avec la modification  
demandée par M. SPÄTH**

**Décision**

## **2. Projet de communalisation de la crèche Les Poucetofs, préavis (message 04-12)**

*Intervention du  
Conseil communal*

Mme Mary Claude PAOLUCCI explique que le projet de communalisation de la crèche a démarré il y a presque 2 ans. Cette crèche est en péril et la loi contraint la Commune à proposer ce type d'accueil aux citoyens. Il est donc nécessaire de trouver une solution acceptable pour tous.

Mme PAOLUCCI détaille les 4 points de cette problématique :

### **1) Précarité de la crèche**

- *Les exigences du Service de l'Enfance et de la Jeunesse* : la crèche est dimensionnée pour 32 enfants et homologuée en tant que telle. S'il y a moins d'enfants, on ne peut pas diminuer le nombre d'employés. Ceci est financièrement difficile à gérer. De plus, on ne peut engager que du personnel qualifié selon le SEJ.
- *Rentrées financières dépendant du nombre d'enfants* : une année de garde, pour un enfant à 100%, représente Fr. 20'000.-. Ceci permet de comprendre les difficultés de planification financière.
- *Pas de réserves financières (Fondation)* : la crèche est actuellement une fondation de droit privé. Elle ne peut donc pas faire de réserve financière pour le cas où il y aurait moins d'enfants placés.
- *Salaires du personnel trop bas* : selon la Fédération des crèches fribourgeoises.
- *Difficultés de pérenniser le personnel* : ceci est dû au salaire. Du coup, le personnel qualifié s'en va et le marché du travail dans ce domaine est rude. . . il est donc difficile de trouver du bon personnel.
- *Subventionnement de la crèche* : la crèche est subventionnée par la commune à hauteur de Fr. 15.- par enfant placé, par jour, ceci depuis 2011, ce qui représente environ Fr. 110'000.- par année.

Mme PAOLUCCI prend ensuite pour exemple d'autres crèches du canton.

A Villars-sur-Glâne, la commune prend en charge le déficit des crèches avec droit de regard sur les comptes et le budget.

A Fribourg, la commune prend en charge le déficit des crèches avec droit de regard sur les comptes et le budget. Ces montants sont entre Fr.

300'000.- et Fr. 600'000.- par crèche avec une moyenne de Fr. 425'000.- par crèche.

A Granges-Paccot, la commune a créé une fondation nommée « Fondation communale de la petite enfance », ainsi qu'un comité de gestion qui prend en charge la crèche et l'AES.

A Estavayer-le-Lac, la crèche est communalisée et intégrée aux comptes et budgets de la commune.

A Bulle, la commune prend en charge le déficit d'une de leur crèche avec droit de regard sur les comptes et le budget. Les 5 autres crèches qui se trouvent sur le territoire de la commune et sur tout le district de la Gruyère ont signé une convention avec la commune de Bulle pour une subvention par enfant.

## **2) Nouveau cadre légal**

Pour la crèche, comme pour l'accueil extrafamilial, la commune dépend de la nouvelle loi du 9 janvier 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, poursuit Mme PAOLUCCI.

- *La Commune assure le nombre de places d'accueil* : Art. 6 al. 3 : en fonction de l'évaluation des besoins, la commune propose, soutient et subventionne un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire.
- *Participation financière de l'Etat et des employeurs* : Art. 9 al. 5 : avec son soutien, l'Etat prend en charge 10% du coût moyen des structures subventionnées. Art. 10 al. 2 : cette contribution se monte à 0.4% des salaires soumis à contribution pour les allocations familiales.
- *Prestations de qualité accessibles à tous* : Art. 1 al. 1 : la loi garantie l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- *Subventionnement de la Commune* : Art. 11 al. 1 : pour les structures d'accueil préscolaire, les communes apportent un soutien financier permettant l'introduction de la règle du tarif dégressif. Ce soutien couvre les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents, l'Etat et les employeurs.

- *Nouvelle grille des tarifs contrôlés par l'Etat* : l'année 2012 est une année test pour l'Etat qui analyse les coûts des structures d'accueil. L'objectif de l'Etat est de mettre en place un barème de tarifs applicable dans tout le canton.

### **3) Synergies**

- *Deuxième année d'école enfantine* : à la rentrée 2013, la deuxième année d'école enfantine est obligatoire. La commune s'est organisée afin de pouvoir répondre à cette demande. Ceci signifie qu'il faut également se préparer à accueillir les enfants de 4 ans en Accueil extrascolaire.
- *Augmentation de la demande en accueil extrascolaire* : depuis sa mise en place, l'Accueil extrascolaire voit sa fréquentation augmenter chaque année. Un sondage a été fait au mois de septembre auprès des parents afin de connaître l'évolution de la demande. A l'heure actuelle, il semblerait que la commune doive prévoir une augmentation des locaux et du personnel. La crèche pourrait accueillir les enfants de 4 à 6 ans en accueil extrascolaire, avec un suivi de crèche
- *Prix coûtant de la crèche et de l'accueil extrascolaire* : le prix coûtant pour la crèche les Poucetofs est actuellement de 125.- par jour, par enfant. Celui de l'Accueil extrascolaire est de Fr. 120.-. Il est à relever que dans le prix demandé aux parents plaçant leur enfant à l'accueil extrascolaire, il n'est pas tenu compte du prix des locaux, ni de celui du personnel d'où le coût bas de ce placement par rapport à celui de la crèche.
- *Etudes en cours* : un groupe de travail a été formé afin d'étudier les synergies les plus adéquates pour notre commune en matière de petite enfance. Ceci devrait nous permettre d'être prêts pour la rentrée scolaire 2013-2014.

### **4) Avantages**

- 1) *Maintien de personnel qualifié* : nous devons faire une adaptation des salaires, qui s'élève à Fr. 50'000.- pour 2013. Il est à noter que comme indiqué auparavant la variation d'un enfant placé pendant un an représente Fr. 20'000.-. Le budget de la crèche est calculé avec

27 enfants. Nous avons donc 5 enfants qui nous permettraient de combler ce déficit. En cas de non communalisation, les salaires devront de toute façon être adaptés pour répondre aux exigences du SEJ en matière de formation du personnel. Ces adaptations se verront répercutées inévitablement sur les frais de la Commune afin de maintenir cette structure d'accueil.

- 2) *Intégration dans le système communal* : d'après nos calculs, ceci représente environ Fr. 34'000.-. De plus, le budget de communalisation prévoit Fr. 5'000.- de jetons et frais pour la Commission de la petite enfance, le comité actuel de la crèche n'étant pas défrayé. Une perte de Fr. 900.- est à prévoir puisque la fondation disparaît. Le budget présenté totalise ainsi Fr. 39'900.- qui représentent la différence financière entre la communalisation et la non communalisation.
- 3) *Gestion financière de la crèche par la Commune* : en englobant la gestion financière de la crèche dans la Commune, nous arrivons à rationaliser les coûts. En effet, actuellement la crèche est gérée au niveau comptable par une personne qui le fait quasiment à titre bénévole. En cas de non communalisation, il serait alors nécessaire d'engager un-e comptable à temps partiel. Ceci absorberait tout ou partie des Fr. 39'900.-
- 4) *Rationalisation du personnel entre la crèche et l'accueil extrascolaire* : l'objectif est de pouvoir profiter d'une plus grande masse de personnes qualifiées reconnues par le SEJ afin de s'adapter au mieux à la quantité d'enfants placés, sans avoir du personnel sous occupé.
- 5) *Contrôle du revenu des parents* : afin de pouvoir être sûr du revenu déclaré des parents plaçant, il est important de pouvoir collaborer étroitement avec les services de la commune. Ceci n'étant pas possible actuellement puisque la crèche est une fondation de droit privé et la protection des données empêche d'accéder à ce type d'informations.

**CONCLUSION**

Mme PAOLUCCI conclut en constatant que nous avons des contraintes telles que les bases légales de la petite enfance, ainsi qu'une maîtrise des coûts par la commune.

Les objectifs sont les suivants :

- rationaliser les services de la petite enfance.
- offrir un service de qualité aux citoyens.
- avoir la maîtrise financière.
- développer une politique familiale de la petite enfance cohérente.

Le Conseil communal propose ainsi au Conseil général de communaliser la Crèche.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD (PLR) explique que cette dernière n'a pas pu se déterminer quant au message susmentionné. En effet, le message est rédigé de telle manière qu'il n'est pas possible d'avoir une idée claire des tenants et aboutissants relatifs à la décision à prendre.

***Préavis de la  
Commission  
financière***

Il y manque notamment la preuve des besoins étant donné que la crèche doit être la seule du canton à être sous-utilisée, il n'est pas fait mention des recherches de solutions pour continuer son exploitation par une structure privée, les synergies avec l'accueil extrascolaire ne sont pas clairement démontrées.

En cas de communalisation de la crèche, il y aurait lieu de préparer un budget sur 5 ans afin de pouvoir chiffrer l'évolution des coûts pour la commune et il faudrait également informer quant au calendrier de cette éventuelle reprise.

Avant de pouvoir donner un quelconque préavis, la Commission financière souhaiterait obtenir les réponses à toutes les questions en suspens et demande au Conseil communal de revenir avec un message complet et documenté.

Mme Anne DEFFERRARD ajoute qu'il est dommage que les informations transmises ce soir par le Conseil communal n'aient pas été intégrées au message.

M. Bertrand SPÄTH (PVL) rebondit sur les propos de Mme DEFFERRARD relatif à la sous-utilisation de la Crèche. En effet, actuellement les parents qui souhaiteraient placer leur enfant à la crèche, mais qu'il leur est impossible, pour des raisons d'organisation de le faire à Marly, ont la possibilité de les placer dans d'autres communes avoisinantes. Ceci est notamment dû aux subventions communales versées à ces parents. Cependant, cette situation n'est pas réciproque car les parents habitant Fribourg qui souhaiteraient placer leur enfant à Marly ne touchent pas de subventions. Les parents habitant Fribourg se trouvent ainsi défavorisés. Il estime que cela peut expliquer la sous-utilisation de la crèche Les Poucetofs. M. SPÄTH demande au Conseil communal si ce dernier a déjà ouvert le dialogue avec la ville de Fribourg à ce sujet et si une solution se profile.

***Intervention de M. SPÄTH***

Mme Mary Claude PAOLUCCI explique que les communes subventionnent leurs citoyens et non les citoyens des autres communes.

***Réponse du Conseil communal***

D'autre part, elle précise que pour cette année, la crèche est complète. Le placement d'enfants s'opère principalement à temps partiel, avec un système de rocade. Elle rappelle également qu'il n'est pas possible de placer les enfants dans d'autres groupes que celui correspondant à leur tranche d'âge.

La crèche possède 32 places réparties comme suit :

- 12 places pour les enfants de 0 à 2 ans
- 10 places pour les enfants de 2 à 4 ans
- 10 places pour les enfants de 4 à 6 ans

Le SEJ interdit de placer un enfant de 2 ans dans le groupe des 4 à 6 ans, malgré d'éventuelles places disponibles dans ce groupe. La loi de la petite enfance est très stricte et Mme PAOLUCCI ajoute que cela coûte cher et que les contrôles sont fréquents.

M. Bertrand SPÄTH (PVL) explique que l'idée n'est pas de subventionner les enfants de Fribourg qui viennent à Marly, mais que la Commune de Fribourg les subventionne. Il demande si une discussion est en cours avec la ville de Fribourg à ce sujet. Ceci permettrait d'avoir une occupation optimale de la crèche.

***Intervention de M. SPÄTH***



Mme Mary Claude PAOLUCCI ajoute que la tendance actuelle est une mise à plat des structures de garde, c'est donc la raison pour laquelle le SEJ a intensifié ses contrôles. L'idée de base étant d'avoir des crèches avec un même tarif.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Stéphane GAVILLET (UDC) explique que le groupe UDC est pour le projet, sur le fond, mais il estime ne pas avoir toutes les informations nécessaires à la prise d'une décision. Il demande donc le renvoi de ce point.

**Intervention de M.  
GAVILLET**

M. GAVILLET précise que les questions sont les suivantes :

- 1) quels sont les coûts annuels effectifs d'une communalisation de la crèche ?
- 2) quels sont les coûts en personnel et les besoins en surface ?
- 3) une politique de transport a-t-elle été prévue ?
- 4) quels sont les taux effectifs d'occupation de la crèche, actuellement, et dans le futur ?
- 5) le personnel de l'AES pourra-t-il également interagir dans la nouvelle structure de la crèche ? a-t-il la formation nécessaire ?
- 6) quelles sont les contraintes salariales imposées par le SEJ ?

M. GAVILLET demande donc le renvoi de ce message au mois de décembre.

Mme Mary Claude PAOLUCCI précise que l'augmentation du budget 2013, en comparaison à 2012 s'élève à Fr. 69'000.-. Il faut comprendre que dans tous les cas, communalisation ou pas, la commune devra payer pour la crèche, car elle a l'obligation de proposer à ses citoyens une structure d'accueil. Elle ajoute que si la crèche est communalisée, la commune aura un regard sur les comptes, ce qui ne serait pas le cas si elle est privée.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. GAVILLET rappelle qu'il est favorable au projet et ne demande pas le renvoi définitif de ce projet, mais simplement plus d'informations afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

**Intervention de M.  
GAVILLET**

M. Bruno RUEGER (PS) demande une interruption de séance

**Intervention de M.  
RUEGER**

- 
- Le Président interrompt la séance à 19h53 qui reprend ensuite à 20h05 ***Interruption de séance***
- M. Benjamin PAPAUX, Président, demande à M. Stéphane GAVILLET (UDC) s'il maintient sa demande de renvoi ***Intervention du Président***
- M. GAVILLET confirme le maintien de ce renvoi en précisant cependant qu'il s'agit d'un report de ce message pour le mois de décembre. Il ajoute que chaque groupe transmettra ses questions à Mme Mary Claude PAOLUCCI, en charge de ce dossier. ***Intervention de M. GAVILLET***
- Mme Dominique ALT (PDC) précise que les groupes sont quasiment acquis à la cause de la communalisation. Cependant, la quantité d'informations transmises lors de cette séance est trop lourde. Elle ajoute qu'une décision aussi importante doit se prendre en toute connaissance de cause ***Intervention de Mme ALT***
- Le Président passe au vote et le report au mois de décembre du message 04-12 relatif à la communalisation de la crèche est accepté à une majorité évidente, sans opposition. décision***
3. **Développement de la zone d'activités Winckler – crédit d'investissement pour la participation au concours European 12 (budget 2013) (message 05-12)** ***Intervention du Conseil communal***
- M. Jean-Marc BOECHAT pose le cadre géographique actuelle. Il explique que la zone Winckler regroupe 10 propriétaires et que le défi consiste à les fédérer afin d'améliorer la situation de ce site qui est séparé en deux zones, soit la zone urbaine qui permet une construction dense, ainsi que la zone d'activité 2 qui est réservée à l'artisanat et la petite industrie, éventuellement quelques commerces, mais pas un centre commercial. Avec le PA2 Fribourg (plan d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération), il serait possible d'implanter des habitations dans cette zone qui, à la base, ne le prévoit pas. Le but du concours European est de réorganiser ce site ; il est destiné à donner à de jeunes architectes, qui n'ont pas d'à priori et qui ne connaissent, en principe pas cette région, la chance d'apporter des idées.
- M. Jean-Marc BOECHAT ajoute que les principaux enjeux de développement pour Marly, dans le cadre du PA2 et spécialement pour cette zone-là, sont de renouveler et de densifier l'urbanisation directement

connectée à la route de Fribourg, pour en faire un véritable boulevard urbain, et, en parallèle, de renouveler cette route, qu'elle soit moins bruyante, plus agréable et peut-être moins dangereuse. Le défi de cette densification, voulue par la Confédération, le Canton et l'Agglo, est de conserver une qualité de vie identique à celle d'aujourd'hui, si ce n'est de l'améliorer.

Le concours European a révélé plusieurs grands architectes et d'autres. Il regroupe plusieurs centaines de projets développés à travers l'Europe, dont 40 environ en Suisse.

1. EUROPAN s'adresse aux jeunes architectes,
2. EUROPAN est un appel d'idées suivi de réalisations,
3. EUROPAN est une fédération européenne d'organisations nationales,
4. Règlement et modalités de jugement sont identiques pour les pays,
5. Ensemble de sites urbains proposé aux candidats dans des villes européennes
6. Deux modalités de rendu :A: projet-réflexion stratégique ou B: projet architectural
7. Un jury national propose des choix sur chacun des sites.
8. Le jury prime les lauréats (12'000 €) et les mentionnés (6'000 €).
9. Les équipes primées se voient aidées sur la voie des réalisations.
10. Les propositions primées sont exposées, publiées et promues.

M. BOECHAT annonce que le thème du projet European est d'adapter la ville aux défis contemporains par :

- une nouvelle conception de l'organisation des espaces,
- une réflexion approfondie sur les temporalités,
- la construction d'une nouvelle culture de l'adaptation,
- le développement des intentions programmatiques esquissées,
- la formulation de propositions spatiales / formelles sur le site proposé.

Il ajoute que le Conseil communal a décidé de présenter ce projet en octobre déjà. En effet, l'échéancier l'y oblige, puisque les inscriptions sont à

remplir jusqu'en décembre 2012 ; il faut donc l'accord du Conseil général pour engager les Fr. 150'000.- plus TVA nécessaires. . M. BOECHAT précise que plusieurs projets lui ont déjà été soumis, notamment de la part des propriétaires, mais qu'ils ne correspondaient ni au plan de zone, ni aux envies et aux besoins de la commune, notamment en matière de rentrées fiscales (personnes morales). Il s'agit d'un projet de longue haleine : d'ici fin 2013, on devrait avoir les résultats du concours, qui devrait rassembler quelque 25 projets ; les concurrents intéressés viendront à Marly pour rencontrer les propriétaires, la Commune et seront informés du cadre, de son histoire et pourront entendre ce que l'on a envie d'en faire. Il ajoute qu'une réunion a eu lieu le 3 septembre dernier avec les propriétaires de la zone. Six d'entre eux se sont déplacés et ont compris la démarche de la commune.

M. BOECHAT détaille ensuite quelques exemples imagés de projets qui se sont concrétisés, notamment en ville de Lausanne. Il donne également, à titre indicatif, un résumé des coûts des trois derniers concours organisés par la Commune pour un seul bâtiment. Il relève que la participation au projet Europan n'est pas aussi onéreuse que le projet des écoles, par exemple.

Il demande alors au Conseil général d'approuver le message 05-12 relatif au projet Europan.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) explique que la Commission financière salue l'initiative du Conseil communal, bien qu'aucune garantie ne soit possible quant au résultat obtenu.

***Préavis de la  
Commission  
financière***

De très bonnes idées peuvent ressortir et le défi sera de pouvoir fédérer les divers propriétaires autour d'un projet.

Persuadée que la dynamique enclenchée ne peut que faire évoluer la situation de la zone Winckler, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil général d'accepter l'investissement de Fr. 162'000.- ainsi que l'emprunt y relatif.

M. Stéphane GAVILLET (UDC), au nom du groupe UDC, soutient entièrement ce projet. Il demande cependant un éclaircissement au sujet de la zone d'intérêt général (zone grise).

***Intervention de M.  
GAVILLET***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cette zone est propriété de

***Réponse du***

l'Association « les Côtes », qui est actuellement le logement des Pères du St-Sacrement. Il ajoute que la partie verte sise dans cette zone, restera un site vert dans le futur. **Conseil communal**

Mme Dominique ALT (PDC) dit que ce message a suscité beaucoup de discussions, car les différents groupes l'ont également jugé peu étoffé. Elle ajoute que ce qui a fait la différence est la présence d'un représentant Européen, qui a défendu toutes les interrogations y relatives en Commission d'aménagement. Elle fait un bref récapitulatif des différentes questions qui se sont alors posées, telles que : **Intervention de Mme ALT**

- dans quelle mesure ne peut-on pas assurer une réalisation de ce projet ? Finalement, le Conseil général va voter un montant.
- ne peut-on pas lier les propriétaires, d'une manière ou d'une autre, à un retour sur investissement, tel qu'un engagement de leur part à réaliser quelque chose sur 5 ans ?

Les représentants de la Commission d'aménagement ont eu l'occasion de rencontrer les propriétaires et le message était somme toute très clair, soit qu'il appartient à la commune de faire avancer le projet. Car imaginer une convention avec les propriétaires est voué à l'échec. Mme ALT espère que les jeunes architectes présentent quelque chose de vraiment exceptionnel, afin que les propriétaires y adhèrent également.

- Le financement unilatéral de la commune ne donne aucune garantie de l'aboutissement du projet.

Mme ALT précise qu'actuellement, il s'agit plus d'un message de lobby et au nom du groupe PDC elle assure du soutien à ce message.

M. Jean-Marc BOECHAT confirme qu'il n'y a pas de garantie et que le chemin sera dur. Cependant, si la commune veut négocier avec les propriétaires, il faut qu'elle ait quelque chose à proposer. **Réponse du Conseil communal**

M. BOECHAT souhaite créer l'accès, selon le plan d'agglomération 2015-2018. Dès le moment où l'accès est là, tout s'enchaînera de façon positive.

M. Jean-Pierre OERTIG (PLR), au nom du PLR, annonce que le groupe soutient le Conseil communal dans sa démarche malgré les inconnues liées au résultat de ce concours et au développement de la zone. La dépense **Intervention de M. OERTIG**

demandée n'est toutefois pas négligeable, le PLR encourage donc le Conseil communal à entreprendre des actions pouvant limiter les coûts futurs. Il demande également que le Conseil communal informe régulièrement le Conseil général de l'avancée de ce projet.

M. Jean-Marc BOECHAT explique que le Conseil communal ne va pas attendre 2014 pour soumettre un projet abouti au Conseil général. Il assure dès lors que le Conseil général sera régulièrement informé de l'avancée de cette situation.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) ajoute que les propriétaires doivent déposer un plan d'aménagement, ainsi qu'un plan de détail, afin que les choses avancent plus vite.

**Intervention de M.  
BIELMANN**

M. Jean-Marc BOECHAT explique en effet que cette zone est soumise au plan d'aménagement de détail (PAD), ce qui signifie que la commune a un droit de veto sur les aménagements qui sont faits dans cette zone. Il ajoute que les futurs aménagements seront financièrement soutenus par les propriétaires, puisque le PAD les oblige à payer ces infrastructures. Cette zone ne peut pas se développer pièce par pièce, il s'agit d'un ensemble.

**Réponse du  
Conseil communal**

Au nom du groupe socialiste, M. Bruno RUEGER ne peut que constater la clairvoyance du Conseil communal pour cette initiative et le remercie.

**Intervention de M.  
RUEGER**

***Le Président passe au vote du message 05-12 relatif au projet European qui est accepté à une majorité évidente, sans opposition.***

**décision**

**4. Elections (membre de la Commission des naturalisations, membre de la Commission financière, scrutateur-suppléant)**

**Intervention de M.  
VUILLE**

Election d'un membre à la Commission des naturalisations :

Au nom du groupe Marly-Voix, M. Charles-Henri VUILLE présente la candidature de Mme Deborah ARNAUD, candidate pour le remplacement de M. Bruno HÄLLER, démissionnaire.

Mme ARNAUD habite depuis bientôt 8 ans à Marly, elle est active dans le comité de l'Association des parents d'élèves, pour laquelle elle est la représentante à la SECHE. Mme ARNAUD est également membre de la Commission de la sécurité. Mariée, mère de 2 enfants, elle a travaillé de

nombreuses années chez IBM Suisse et est actuellement mère au foyer. La politique, la géopolitique et le jardinage font partie de ses passions. Le domaine des naturalisations représente pour elle un point clé de notre société pour le bien-être des populations suisse et étrangère.

Marly Voix demande au Conseil général de soutenir cette candidature.

**Résultat de l'élection d'un membre de la Commission des naturalisations :**

**Résultat de l'élection**

- **Bulletins distribués : 45**
- **Bulletins rentrés : 43**
- **Bulletins blancs : 0**
- **Bulletin nul : 0**
- **Bulletins valables : 43**
- **Majorité absolue : 22**

**Est élue scrutateur suppléante par 38 voix, Mme Deborah ARNAUD**

**Ont obtenu des voix :**

- **M. Christophe CLEMENT, 1 voix ;**
- **Mme Aude SALLIN, 1 voix ;**
- **Mme Marielle HAGMANN, 1 voix ;**
- **M. Marc ROMANENS, 1 voix ;**
- **M. Alexandre BAFUMI, 1 voix.**

**L'assemblée félicite la nouvelle élue.**

Election d'un membre à la Commission financière :

**Intervention de M.  
RUEGER**

Au nom du groupe socialiste, M. Bruno RUEGER présente la candidature de M. Philippe FROIDEVAUX, candidat remplaçant de Mme Catherine RIEDO, démissionnaire.

M. FROIDEVAUX est né à Bienne en 1969 mais il a fait toute sa scolarité à Fribourg qu'il a terminée avec un diplôme d'informaticien de l'Université de Fribourg. Il a ensuite travaillé dans le domaine de l'informatique en Suisse-allemande ainsi qu'en Allemagne, avant de revenir en 2001 à l'Etat de

Fribourg où il a dirigé le département de l'informatique.

Actuellement, il est le directeur du projet HAE à la DICS. M. FROIDEVAUX est célibataire et habite Marly depuis 2006.

Le groupe socialiste demande au Conseil général de soutenir cette candidature.

**Résultat de l'élection d'un membre de la Commission financière :**

**Résultat de l'élection**

- **Bulletins distribués : 45**
- **Bulletins rentrés : 45**
- **Bulletins blancs : 0**
- **Bulletin nul : 1**
- **Bulletins valables : 44**
- **Majorité absolue : 23**

**Est élu scrutateur suppléant par 37 voix, M. Philippe FROIDEVAUX**

**Ont obtenu des voix :**

- **M. Bernard SCHNEUWLY, 1 voix ;**
- **M. Boris GIACCOBO, 1 voix ;**
- **M. Benjamin PAPAUX, 1 voix ;**
- **M. Bruno RUEGER, 1 voix ;**
- **M. Marc ROMANENS, 1 voix ;**
- **Mme Dominique ALT, 1 voix ;**
- **Mme Aude SALLIN, 1 voix.**

**L'assemblée félicite le nouvel élu.**

Election d'un scrutateur-suppléant :

**Intervention de M.  
RUEGER**

Au nom du groupe socialiste, M. Bruno RUEGER présente la candidature de M. Daniel MOLLARD, candidat pour le remplacement de Mme Catherine RIEDO, démissionnaire.

M. MOLLARD entame sa 3<sup>e</sup> législature à Marly. Il a 55 ans, est chef de train aux CFF, marié, 2 enfants et est membre de la Commission des



naturalisations.

Le groupe socialiste demande au Conseil général de soutenir cette candidature.

**Résultat de l'élection d'un scrutateur suppléant :****Résultat de l'élection**

- **Bulletins distribués : 45**
- **Bulletins rentrés : 45**
- **Bulletins blancs : 1**
- **Bulletin nul : 1**
- **Bulletins valables : 43**
- **Majorité absolue : 22**

**Est élu scrutateur suppléant par 37 voix, M. Daniel MOLLARD.**

**Ont obtenu des voix :**

- **M. Boris GIACCOBO, 2 voix ;**
- **M. Samuel BRÜGGER, 1 voix ;**
- **M. Marc ROMANENS, 1 voix ;**
- **Mme Aude SALLIN, 1 voix ;**
- **Mme Sandra HERREN, 1 voix.**

**L'assemblée félicite le nouvel élu.**

**5. Informations du Conseil communal****Intervention du Conseil communal****○ Bâtiment scolaire, Chevalier 7 :**

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, annonce que le chantier a débuté et que tout l'espace concerné a été sécurisé. Un cheminement a été prévu pour les piétons. Il précise que l'adjudication des travaux de charpente a fait l'objet d'un recours. Le Lieutenant de Préfet a statué et rejeté le recours. Les résultats d'analyses de la société ABA-Geol démontrent la présence d'amiante dans ce bâtiment. Le désamiantage pourrait avoir une incidence sur le planning. M. HELBLING ajoute que les séances de chantier ont lieu chaque mardi. La Paroisse est également invitée à y participer. Les coûts

sont respectés et M. HELBLING informera régulièrement le Conseil général de l'avancée de ces travaux.

○ **Association Régionale de la Sarine (ARS) :**

M. Jean-Pierre HELBLING explique que suite au refus de plusieurs communes relatif aux statuts, le comité de pilotage invite les différentes communes à une séance qui se déroulera le 8 novembre 2012. D'autres informations parviendront en temps utile. Etant donné la situation, aucun point relatif à l'ARS ne sera prévu à l'ordre du jour des séances du mois de décembre.

○ **Fusion 2016 :**

La dernière séance de ce jour a permis d'élire la coordinatrice, Mme Corine CUDRE-MAUROUX, ainsi que d'analyser les différents cahiers des charges. Ces documents seront mis à jour et le travail dans les différents groupes pourra alors commencer. M. Jean-Pierre HELBLING informera régulièrement le Conseil général à ce sujet.

○ **Pré Zurthanen :**

M. HELBLING explique que 4 bureaux ont été sollicités pour présenter un projet. Trois d'entre eux se sont dit intéressés. Les critères définis par le groupe de travail leur ont alors été transmis. Le délai de restitution de ces projets échoit à la fin novembre.

○ **Manifestations :**

M. Eric ROMANENS donne quelques informations relatives au calendrier des manifestations à venir, soit :

- Le 7 décembre 2012 : réception au Garage de la Sarine en l'honneur de M. Pascal KUENLIN qui accède à la présidence du Grand Conseil.
- Le 13 octobre 2012 : la journée du partage se déroulera dans la grande salle de Marly Cité, en faveur des différentes associations marlinoises telles que Tusnad, Kurumbagaram, les amis du Père Jo et l'association de Madagascar.
- Le 3 novembre 2012 : la bourse aux livres et aux jouets, organisée par la Commission culturelle, se déroulera dans la grande salle de Marly Cité.

- Le 27 avril 2013 : le départ de l'avant-dernière étape du Tour de Romandie se fera depuis Marly.
- Le 14 décembre 2012 se tiendra la Conférence de presse relative à ce tour de Romandie.
- Les 28, 29 et 30 juin 2013 se tiendra l'exposition MAREX à la patinoire.

○ **Informations du Service technique** :

M. Jean-Marc BOECHAT annonce qu'il a affiché sur les murs de la salle les cartes de certains projets qui occupent actuellement le service technique de la commune, tels que la place du village qui attend le permis de construire ; le projet de la route de la Gérine en attente de la mise à l'enquête ; le projet de trottoir sur le carrefour Marly-Cité en attente également de la mise à l'enquête ; le projet de liaison piéton entre le chemin des Epinettes et la route des Ecoles qui est encore au stade d'étude.

**6. Divers**

○ **Insalubrité sur le territoire communal** :

***Intervention de  
Mme LACOTTE***

Mme France LACOTTE (PLR) souhaite sensibiliser à la malpropreté croissante dans notre commune, photos à l'appui, et notamment sur les berges de la Gérine. Elle s'interroge sur les solutions à apporter, en doutant des effets de la répression. Elle fait quelques suggestions, comme de sensibiliser les usagers en apposant des affiches sur les panneaux existants, aux places de parc, au tennis, ainsi qu'aux arrêts de bus, comme de mettre des cendriers, aux arrêts de bus aussi. Elle suggère aussi de poser des conteneurs anti-feu gros volume, l'un à proximité du panneau d'affichage en bois du parking tennis/foot (Corbaroche) et l'autre au terminus de l'arrêt de bus Gérine.... La commune de Granges Paccot a du reste déjà adopté une telle solution. Elle souhaite que « *la Gérine ne doive pas elle-même balayer ses déchets avec son flux...et que l'on passe de Marly l'impolie à Marly la Jolie et pourquoi pas à Marly la Fleurie !* »

○ **Trafic de drogue au CO de Marly**

***Intervention de M.  
GRANDJEAN***

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) indique que depuis un peu plus d'une année, un trafic de drogue se développe et s'installe aux alentours de l'Ecole du CO de Marly. Des jeunes consommateurs, entre 12 et 14 ans, sont

encouragés et contraints par des plus âgés à vendre des stupéfiants. Ceux qui cherchent à en sortir sont intimidés et tabassés !

La direction et les enseignants interviennent de différentes manières auprès des élèves, mais leurs moyens sont limités et, en dehors du périmètre scolaire, ils n'ont plus la légitimité pour intervenir.

De son côté, la police agit également, mais elle reste bien démunie face à des mineurs impliqués dans un tel trafic. Quand elle parvient à en prendre un sur le fait, elle est contrainte de le relâcher quelques heures plus tard, après avoir rédigé un rapport. Ces démarches impressionnent les nouveaux délinquants, mais elles deviennent rapidement sans effets pour les habitués. Au final, les jeunes ont plus peur des grands du réseau que de la police.

M. GRANDJEAN ajoute que le problème ne se limite pas à la simple vente et consommation de cannabis. C'est un climat de violence larvée et d'impunité qui s'installe à la vue de tous les élèves. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, une bagarre au couteau et à la barre de fer a eu lieu à l'arrêt de bus. Pour l'instant, il s'agit encore d'un nombre limité de personnes mais si rien ne se fait, le mouvement va s'accélérer et elles seront toujours plus nombreuses.

Pour lutter efficacement contre ce trafic, il ne suffira pas de sécuriser le CO et ses abords avec des agents de police, poursuit M. GRANDJEAN. Il sera nécessaire d'aller dans les quartiers alentours avec des éducateurs de rues et des animateurs, accompagner les élèves « dealers ». Il faudra aussi encadrer les plus grands sans activité professionnelle, qui sont à l'origine du réseau. A ce niveau, des suivis du service d'orientation professionnel et des assistants sociaux en lien avec les services de recherche d'emploi, par exemple, seraient très profitables.

Plusieurs Conseillers communaux ont déjà été sollicités pour ce problème. Mais M. GRANDJEAN craint fort que les démarches isolées s'essouffent rapidement et qu'elles ne nous mènent nulle part. La situation est très inquiétante, pour ne pas dire grave, et nous devons agir vite pour protéger nos élèves, sans quoi la quiétude de nos enfants sera définitivement perdue, avec des conséquences désastreuses sur leur scolarité et leur avenir.

Il demande donc à l'ensemble du Conseil communal, de mobiliser toutes les ressources disponibles afin d'éradiquer les trafics de stupéfiants dans et autour de nos écoles. Et d'engager l'animation de jeunesse, les services sociaux, la police communale et toute autre personne utile, pour soutenir les mesures déjà initiées par les enseignants et la police cantonale, et développer de nouvelles démarches. Il demande également que la commune se préoccupe de réunir régulièrement tous les intervenants et de coordonner les actions.

○ **Fermeture de la poste de Marly Grand-Pré**

***Intervention de  
Mme TSCHANZ***

Mme Véréne TSCHANZ (MV) demande au Conseil communal des renseignements quant à une éventuelle fermeture de la poste de Marly Grand-Pré.

M. Jean-Pierre HELBLING explique que depuis l'automne 2011, La Poste Suisse a approché le Conseil communal, car elle mène une réflexion de fond quant aux fermetures de plusieurs offices de Poste. La Poste a soumis plusieurs variantes au Conseil communal qui a annoncé ne pas cautionner d'éventuelles fermetures. M. HELBLING dit que La Poste devrait annoncer rapidement quelles sont les mesures qu'elle prévoit.

***Réponse du  
Conseil communal***

○ **Horaires des bus tpf :**

***Intervention de M.  
MOLLARD***

M. Daniel MOLLARD (PS) explique que cela fait longtemps que les citoyens demande une extension des horaires des bus, principalement le matin afin d'emprunter le train en direction de Berne. Selon lui, les tpf n'assurent pas les services pour lesquels les usagers paient.

M. Jean-Marc BOECHAT explique que la commune n'a pas agi au niveau des tpf, et annonce que les prestations de service sont négociées par l'Agglo. Il dit être sans nouvelles jusqu'à présent, mais en informera le Conseil général le cas échéant.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS rebondit sur les propos de M. GRANDJEAN relatifs au trafic de drogue en expliquant que ce problème inquiète le Conseil communal depuis longtemps. Il dit que l'Animation de jeunesse ne pourra pas régler tous les problèmes, bien qu'elle soit déjà très active. Il relève les propos de M. GRANDJEAN relatifs à l'action de la Police, limitée par la loi et dit que les autres services communaux ne pourront en faire plus, pour les mêmes raisons légales.

***Intervention du  
Conseil communal***

Il dit qu'il faut peut-être aussi arrêter l'angélisme au niveau des lois et des nouveaux codes de procédure pénale. Il confirme que le Conseil communal met tout en œuvre pour tenter d'endiguer ce fléau.

M. Bernard SCHNEUWLY (MV) dit avoir entendu les revendications de M. MOLLARD au sujet de l'horaire des transports publics et fait la même demande pour d'autres correspondances.

***Intervention de M. SCHNEUWLY***

M. Claude BIELMANN (MV) informe le Conseil général qu'il est membre du comité de la Conférence Cantonale de la Construction et il a demandé, lors de son assemblée générale, à M. DUCROT de venir présenter le concept de transport au Conseil général, ce qu'il a accepté. Il donne également quelques indications relatives aux tarifs ainsi qu'aux cadences des transports publics.

***Intervention de M. BIELMANN***

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la séance à 21 h 47.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Benjamin PAPAUX

Luc MONTELEONE